



Neuchâtel, le 20 août 2025

Grève féministe : un accord trouvé suite à la manifestation du 14 juin 2023

La Ville de Neuchâtel et le collectif pour la Grève féministe ont décidé de privilégier le dialogue pour régler un contentieux juridique portant sur le parcours d'une manifestation organisée à Neuchâtel lors de la journée de la Grève des femmes en 2023. Suite à une rencontre ouverte et constructive entre des délégations du Conseil communal et du collectif et au vu des garanties données pour l'exercice du droit à manifester pacifiquement pour chacun-e, le collectif retire son recours au Tribunal fédéral.

Le 14 juin 2023, à l'appel du collectif pour la Grève féministe, 6'000 à 7'000 personnes venues de tout le canton s'étaient rassemblées à la gare. Les organisatrices contestaient la décision prise par les autorités communales de remplacer le passage sur l'avenue de la Gare par un itinéraire empruntant la ruelle Vaucher et l'avenue du Premier-Mars. Les organisatrices de la manifestation souhaitaient de leur côté rejoindre la place des Halles via l'avenue de la Gare comme lors du grand rassemblement de 2019.

Cette décision a fait l'objet d'une procédure judiciaire, portant sur la question d'une éventuelle atteinte, par les autorités communales, au droit à manifester. Après le rejet du recours, confirmé par le Tribunal cantonal, le Tribunal fédéral aurait dû trancher le litige en dernière instance.

Un accord à l'amiable

Récemment, les parties ont pris langue et, d'un commun accord, ont décidé de trouver une issue pragmatique et constructive à cette affaire. La Ville de Neuchâtel tient à garantir l'exercice de la liberté fondamentale à se rassembler pacifiquement, en privilégiant les solutions concertées en amont des futures manifestations. La descente d'un cortège par l'avenue de la Gare, tout comme par l'avenue du Premier-Mars, doit en principe, être rendue possible pour les manifestations d'envergure, sur l'ensemble de la voie ou en ne fermant qu'une seule voie en fonction de l'affluence, et dans le

respect de l'utilisation du domaine public par d'autres usagers et sous réserve de l'exécution de travaux sur la voie publique.

Aucune partie ne souhaitant poursuivre la procédure et au vu de l'attitude ouverte et constructive de la Ville ayant reconnu le fondement et la légitimité d'une manifestation de nature politique d'utiliser les artères principales de la ville, le collectif féministe a décidé de retirer son recours au Tribunal fédéral dès à présent. Partant du principe que les garanties amenées par la Ville de Neuchâtel à l'exercice des droits démocratiques sont une avancée, la procédure qui opposait le collectif, par la voix de Solenn Ochsner, et la Ville de Neuchâtel, est donc désormais close.

Ville de Neuchâtel
Collectif pour la Grève féministe

Renseignements complémentaires :

Service de la communication, 032 717 77 15/39

Pour le collectif pour la Grève féministe, Solenn Ochsner +41 78 640 90 96

